

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 juillet 2010**

Décision n° **B-2010-1688**

commune (s) :

objet : Développement informatique d'une application SIG pour la gestion et la consultation du référentiel adresses de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Rapporteur : Madame Frih

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 28 juin 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 juillet 2010

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Arrue, Mme Besson, MM. Barge, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Imbert A.

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Mme Pédrini (pouvoir à M. Colin), M. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Mme David M. (pouvoir à M. Crédoz), MM. Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Brachet (pouvoir à M. Sécheresse), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Dognin-Sauze, MM. Claisse (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Kimelfeld), David G. (pouvoir à M. Blein), Lebuhotel.

Absents non excusés : MM. Rivalta, Assi, Sangalli.

Bureau du 5 juillet 2010**Décision n° B-2010-1688**

| |
|--|
| objet : Développement informatique d'une application SIG pour la gestion et la consultation du référentiel adresses de la Communauté urbaine de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché |
| service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications |

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Ce projet informatique a pour objectif la refonte du système d'information géographique de gestion du référentiel adresses.

Il permettra à la Communauté urbaine de Lyon de pérenniser la fourniture des données adresses auprès des communes et des partenaires et à la direction des systèmes d'Information et de télécommunications, de gérer et d'enrichir le référentiel adresses, d'améliorer les modes de diffusion et de consultation des données afin de mettre à disposition ce référentiel dans les différents environnements techniques de la Communauté urbaine (applications métiers SIG ou alphanumériques, Geonet).

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution de ces prestations ainsi que d'autoriser monsieur le Président à signer le marché.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 3 ans.

Il comporterait un engagement de commande minimum de 105 000 € HT et maximum de 315 000 € HT pour la durée totale du marché.

Le marché sera attribué à une entreprise seule ou à un groupement solidaire ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - le lancement de la procédure en vue de l'attribution d'un marché qui a pour objet le développement informatique d'une application SIG pour la gestion et la consultation du référentiel adresses de la Communauté urbaine de Lyon,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande ayant pour objet "Développement informatique d'une application SIG pour la gestion et la consultation du référentiel adresses de la Communauté urbaine de Lyon" ainsi que tous les actes contractuels y afférents pour un montant global minimum de 125 580 € TTC et pour un montant global maximum de 376 740 € TTC, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres.

5° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme D 1 - Assurer le bon fonctionnement des services de la Communauté urbaine, individualisée sur l'opération n° 1257, le 31 mai 2010 pour la somme de 450 000 € TTC.

6° - Le montant à payer, soit 376 740 € TTC maximum sur la durée totale du marché, sera prélevé sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et suivants - compte 205 100 - fonction 20.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 juillet 2010.